

Compte-rendu des rendez-vous de la gestion sonore

1- AGI-SON en partenariat avec Avant-Mardi et Culture Bar-Bars.

Date : Mercredi 2 novembre 2011 - 14h30

Lieu : Breughel l'Ancien – Toulouse (31)

Public : professionnels.

Intervenants : Angélique Duchemin (AGI-SON), William Bloch (Avant-Mardi), David Milbéo (Culture Bar-Bars), Maurice Auffret (Acousticien – AGI-SON).

Thème : *Emergence sonore et petits lieux de diffusion ; quelles difficultés à gérer et quelles solutions possibles.*

2- AGI-SON en partenariat avec le Pôle des Pays de la Loire et Culture Bar-Bars.

Date : Lundi 14 novembre 2011 - 15h.

Lieu : La Dynamo – Nantes (44)

Public : professionnels.

Intervenants : Nicolas Crusson (Pôle des Pays de la Loire), Michel Bonhoure (Ingénieur son), Pierre Yves Lebrun (Conseiller Municipal Ville de Nantes), Fabienne Adam (Service Ville de Nantes), Christopher Chiron (Gérant du Dynamo Café), Maurice Auffret (Acousticien – AGI-SON).

Thème : *Emergence sonore et petits lieux de diffusion ; quelles difficultés à gérer et quelles solutions possible. Loi anti tabac, décret bruit, réforme de la réglementation sur le bruit au travail, tapage nocturne... les cafés, bars organisant ou accueillant des concerts, sont confrontés à un arsenal règlementaire complexe souvent très contraignant qui peut les amener, à réduire voire à arrêter leur activité de diffuseur de proximité. Après avoir rappelé le cadre règlementaire et son application tant au niveau national que local à travers l'exemple de Nantes, il s'agira à partir de là, d'identifier et de débattre, avec la salle, des difficultés mais aussi des solutions existantes ou à venir (médiation, plate forme cafés cultures, propositions de modification du décret de 1998,...) pour que ces lieux puissent continuer à jouer pleinement leur rôle... (tant sur les dimensions liés au vivre ensemble, à la diversité artistique culturelle qu'ils portent et aux spécificités de l'économie de ces lieux).*

-Elu : Présentation de l'arrêté municipal

-Fabienne Adam (SHS) : responsable de la brigade de nuit. Agents assermentée. Passe par la médiation au maximum avant de passer à la répression via la commission (préfecture, sacem, ville, etc.):

-mise en garde

-avertissement

-modification de l'horaire d'ouverture

-Michel Bonhoure : cadre règlementaire

-Maurice Auffret : EINS

3- AGI-SON en partenariat avec le RIF et Nuit Vive.

Date : Jeudi 18 novembre 2011 – 11h.

Lieu : Ecole Atla - Paris

Public : professionnels.

Intervenants : Bertrand Furic (AGI-SON), Renaud Barillet (Nuit Vive), Mao Peninou (Mairie de Paris), Emmanuel Bois (Le RIF), Christophe Vix-Gras (Technopol).

Thème : *Comment gérer les questions de gestion sonore à Paris ?*

Présents :

Renaud BARILLET – Nuit Vive

Emmanuel BOIS – Le RIF

Angélique DUCHEMIN – AGI-SON

Bertrand FURIC – AGI-SON
Thomas PEREZ-VITORIA – Mairie de Paris
Christophe VIX-GRAS - Technopol
Nicolas VU HOANG - Acousticien
+3 personnes

Bertrand FURIC rappelle que, suite à nos échanges de l'année dernière sur les Etats généraux de la nuit à Paris, il était convenu de nous retrouver un an après.

Les nuisances sonores sont un sujet extrêmement épineux qui peut parfois malheureusement servir d'alibi pour fermer un lieu.

Il s'agit de situation où l'importance d'un dialogue constant avec les politiques et les riverains et les acteurs du secteur est prépondérante.

Depuis un an les choses ont un peu bougé au niveau ministériel puisqu'il va y avoir une nouvelle circulaire d'application du décret 98-1143. Les remarques du Comité Scientifique d'AGI-SON ont été, en partie, prises en compte.

La médiation y est mise en avant ainsi que la formation et les prérequis pour les agents chargés des contrôles.

AGI-SON avait également insisté sur la mise en avant des agents des ARS et c'est un point qui a été entendu.

Il reste néanmoins un problème : c'est ce que doit contenir l'Etude d'Impact des Nuisances Sonores (EINS). Aujourd'hui la circulaire n'est pas assez précise et il peut y avoir une libre interprétation, localement, et une demande excessive concernant une étude acoustique.

Dans certains cas conflictuels, il n'est pas rare que certains élus, sous la pression des riverains ou autre, demandent une étude acoustique importante et coûteuse pour l'exploitant.

Nicolas VU HOANG précise que les lieux parisiens ouvrent souvent sans étude d'impact et on ne leur réclame que lorsqu'il y a des plaintes ; ils la font donc seulement à ce moment là.

Thomas PEREZ-VITORIA demande comment sécuriser l'entrepreneur? Est-ce qu'une assurance est possible?

Bertrand FURIC répond qu'AGI-SON a beaucoup travaillé sur la "traçabilité" du lieu ; il y a, à un moment donné de la vie du lieu, une EINS et il faut s'assurer que ces documents circulent d'un propriétaire à un autre.

AGI-SON s'est également positionné pour la mise en place d'une "pré étude" d'EINS qui préciserait simplement si le lieu peut se prêter à l'objectif d'exploitation musicale ou pas.

Renaud BARILLET précise qu'une étude de faisabilité est faisable.

Christophe VIX-GRAS demande s'il y a des mesures sonores de quartier entier de Paris?

Thomas PEREZ-VITORIA précise qu'il en a été débattu dans le cadre des Etats généraux de la nuit de Paris. La conclusion était qu'il y a un net sentiment d'inégalités sur la tolérance au bruit, donc vraies difficultés à surmonter.

Au delà des normes, les mesures sonores de quartier, permettront de montrer si le bruit ressenti est bien réel ou non.

L'objectif est de ne plus être « parole contre parole » mais d'objectiver ces nuisances sonores.

Cette étude sera mise en place avec BruitParif et l'idée est que ce soit un support de discussion et d'échanges dans les réunions d'arrondissement.

Mais ce n'est pas une finalité car même si l'on pourra être sur des mesures raisonnables mais que l'on a beaucoup de personnes en face qui attestent être gênés, la Mairie devra le prendre en compte.

A ce jour, nous n'avons aucune idée de « à qui va profiter la mesure », mais cela ne doit pas devenir un outil juridique.

Nicolas VU HOANG précise que les exploitants de lieux pensent que cela pourra être un outil pour les faire fermer.

Thomas PEREZ-VITORIA précise qu'il s'agira d'un outil qui doit uniquement servir à la médiation.

Renaud BARILLET ajoute qu'il se nécessaire de faire attention à la relative discrétion de la communication des futurs chiffres.

Conclusion de Bertrand FURIC qui remercie à nouveau la Mairie de Paris d'avoir invité AGI-SON sur les Etats généraux de la nuit en 2010 et félicite la richesse des échanges que l'on a pu y trouver. Il souhaiterait qu'il y ait la même ambiance dans d'autres villes et la même qualité de dialogue.

Nous sommes sur l'envie de défendre la vie culturelle mais aussi d'objectiver les nuisances qui découlent de nos pratiques par rapport aux riverains.

Thomas PEREZ-VITORIA insiste sur le fait qu'il faut contacter les Mairies d'arrondissement, lorsque l'on est un futur exploitant de lieu, afin de se présenter et de faire connaissance. Il est très important de nouer des contacts ; la mairie pourra éventuellement désamorcer les choses si problème il y a par la suite. Il faut néanmoins que les responsables d'établissements assument le fait qu'ils intègrent à un quartier, à une communauté, à un espace social et qu'ils ont évidemment toute légitimité à se présenter dans la Mairie de leur arrondissement.

Il conseille également de faire un pot avec les membres du conseil du quartier pour mieux les connaître et échanger avec eux.

4- AGI-SON en partenariat avec La cave à Musique et l'Asso Youz.

Date : Mercredi 23 novembre 2011.

Lieu : Cave à Musique – Mâcon.

Public : professionnels – médias.

Présents :

- Mehdi BEAUXIS-AUSSALET - Groupement d'intérêt public FCIP de Bourgogne.
- Christian BERNARD - Commune de St Marcel - le Réservoir.
- Frédéric DEVINANT - Grim Edif.
- Angélique DUCHEMIN – AGI-SON.
- Bertrand FURIC – AGI-SON.
- Gaël MARGUIN - Intermittent technicien & groupe Gran Kino (Peace&Lobe).
- Didier GOIFFON – La Cave à Musique.
- Damien JACQUEMONT – Afdas, délégation Centre Est.
- Marie Joseph BOUR - Directrice de l'Agence Bourgogne - le LAB (Liaison en Bourgogne).
- David KEMPTON – Asso YOUZ.
- Eric WAGUET - groupe Brousaï (Peace&Lobe).
- Pascale MARTINEZ – Directrice de l'école de Musique de Montceau les Mines.
- Philippe BIEVRE - ARS Bourgogne - Délégation territoriale de Saône et Loire.
- Alain RENAUD - Fédé spectacle CGT & élu conseiller régional à la Commission Culture.
- Véronique REBATET - Directrice d'école de musique municipale de Paray le monial.
- Antoine RUSCHER - Professeur de guitare à Monceau les mines.
- Mélanie ROBERT – GRAL (Groupement Rhône-Alpes des lieux de musiques actuelles).
- Jean-Marc YVON – ARS de Bourgogne - Délégation territoriale de Saône et Loire.
- Philippe VEUILLET - Directeur de l'ARTDAM.
- Pascal COCQUOT - Professeur au conservatoire de Monceau les mines.
- Laurent DIOCHON - école de musique de la Haute Grosne (Matour).
- Franck Boyat – Cave à Musique.

Introduction par Franck Boyat

Présentation de la Cave à Musique et présentation des journées de la gestion sonore en lien avec AGI-SON.

Angélique DUCHEMIN excuse Vincent Maestracci de l'Education Nationale qui n'a pu se joindre à cette journée car souffrant.

Elle excuse également Carole Zavadski qui ne pourra être présente sur la rencontre de l'après-midi.

1^{re} rencontre - 9h30 : *l'éducation au sonore ou comment sensibiliser les jeunes publics.*

Intervenants : Bertrand Furic (AGI-SON), David Kempton (Asso Youz), Franck Boyat (la Cave à Musique), Mehdi Beauxis-Aussalet (GIPFCIP).

Bertrand FURIC présente AGI-SON ainsi que le Mois de la gestion sonore dont font partie les « RDV Pro de la gestion sonore », dont cette journée est issue. Il présente également les spectacles pédagogiques Peace&Lobe.

Le spectacle Peace&Lobe en région Bourgogne

David KEMPTON présente le spectacle Peace&Lobe de la Région Bourgogne : il s'agit d'un format de 2h à 2h15. Deux groupes ont été formés et alternent en Bourgogne.

Le concept a commencé en 2002-2003 et a touché 5000 élèves par an jusqu'en 2010. Des élèves de 3^{ème}, en ce qui concerne la Nièvre et la Saône et Loire, et des élèves de seconde pour toute la région.

Le spectacle était produit dans des salles déjà équipées en sonorisation. Il s'agissait d'un travail avec les professeurs de SVT ou les infirmières scolaires.

Parallèlement, en 2009-2010, Luciol (association gestionnaire de la Cave à Musique) a répondu à un appel à projet du Haut Commissariat à la Jeunesse.

Didier GOIFFON précise que dans cet appel à projet, il y avait la question de la santé des jeunes.

En Bourgogne, dès 2003, il y a eu une phase de régionalisation ; il s'agissait de s'appuyer sur un réseau de lieux musiques actuelles mais cela ne suffisait plus et ne comblait pas les manques ruraux ; il n'était pas possible de répondre à la demande de certains établissements scolaires ruraux pour des raisons logistiques (transports extrêmement coûteux). L'idée est donc venue d'aller vers ces établissements plutôt que ce soient eux qui se déplacent.

Le projet présenté était donc de toucher l'ensemble d'une classe d'âge (14000 élèves) afin de rompre une certaine forme d'inégalité d'accès en matière culturelle et de santé. Le projet a été accepté et a mis plusieurs réflexions en marche : quel discours vis à vis des collectivités locales ? Quel discours vis à vis des territoires ruraux ? Quelle structuration en matière de diffusion ? Quelles structures locales qui pouvaient aider au projet mais aussi proposer des actions artistiques ? Comment structurer et organiser les musiques actuelles sur le territoire et les confronter à la mise en place technique du projet avec les établissements ?

Cela a été un énorme travail pour trouver des partenaires associatifs afin de travailler sur différents aspects : technique, régies, administration locale, etc. ...

Par ailleurs, il fallait mettre en place une évaluation permanente pour que le projet soit accepté. Cette évaluation a 2 axes : santé des jeunes et impact économique et social au niveau local.

Au final, ce projet sert d'expérimentation opérationnelle pour être appliqué à d'autres régions et à d'autres territoires.

Bertrand FURIC demande s'il y a eu un rapprochement avec le parc de matériel de l'ARTDAM pour mettre en place ce projet ?

Didier GOIFFON répond que cela aurait pu être possible mais l'objectif étant qu'il y ait une dynamique locale, il y a la nécessité d'une vraie prise en charge du projet par les acteurs locaux.

Néanmoins la logistique est prise en charge par Luciol qui amène le son, la lumière (voir un chapiteau, etc. ...).

Bertrand FURIC demande comment cela se passe avec l'Education Nationale? Comment cela s'est-il passé pour toucher toute une classe d'âge ?

David KEMPTON répond que c'est le résultat d'un travail avec des structures locales qui aident à la création de liens avec les professeurs, infirmières scolaires, etc. ...

Bertrand FURIC demande comment ne pas perdre l'aspect qualitatif pour le quantitatif.

David KEMPTON précise que, pour qu'il y ait une vraie qualité, en Bourgogne c'est 120 élèves maximums par séance. Parfois, on est obligé d'accepter davantage d'élèves mais c'est dans ces cas là que l'on rencontre des problèmes d'ordre.

Didier GOIFFON ajoute que toute la partie impact et évaluation a été faite sur la première partie du projet et sur la pertinence du message de santé publique. Actuellement, c'est la phase de coordination politique et opérationnelle. Il est à noter que ce n'est pas Luciol qui est en charge de l'évaluation ; il y a des structures expertes dans ce domaine, tel que le Groupement d'intérêt public FCIP, et il convient de ne pas trop s'impliquer dans cette évaluation.

Par ailleurs, la question du choix des groupes est importante : il s'agit pour eux d'un marche pied à l'insertion professionnelle. C'est un dispositif dont l'objectif est d'être en cohérence avec le projet artistique du groupe. Il s'agit d'un engagement minimum sur un an et demi de la part du groupe. S'il doit abandonner avant ce laps de temps c'est plutôt positif car cela signifie que le groupe a réussi dans son projet professionnel.

Alain RENAUD demande quel est le montage financier ?

Didier GOIFFON précise que Luciol est le porteur administratif et financier. C'est assez compliqué car on est sur plusieurs champs et l'on est dans une logique de portage qui n'est pas simple et évidente; il faut s'adapter aux variations et aux changements de politique, de choix culturels, de personnes, etc. ... Sont concernés : Départements, Région, ARS, DREAL, plus quelques collectivités et l'expérimentation Jeunesse et vie associative. Pour un budget de 120 000 euros pour un peu moins de 60 concerts en 2010, 80 en 2011 et 130 prévus en 2012.

Le transport est à la charge des établissements. Les CESC (comité d'établissement) prennent, généralement, en charge ces déplacements.

Evaluation du dispositif

Mehdi BEAUXIS-AUSSALET aborde l'évaluation. Le GIP-FCIP de Bourgogne est le « bras armé » de la délégation académique formation professionnelle initiale et continue. Il s'agit donc d'une structure de l'éducation nationale.

L'efficacité du spectacle sur l'élève est donc vérifiée avec l'idée de mesurer de manière qualitative et quantitative.

Objectifs et natures de l'évaluation

□ Evaluation de résultats

objectifs : mesurer, de façon quantitative et qualitative, les évolutions de connaissances et de comportements déclarés des élèves bénéficiaires, à court terme ainsi qu'à moyen terme

outils : - questionnaires élève une semaine avant, une semaine après, trois mois après (50 classes cibles/50 classes témoin : 2500 élèves interrogés)

- entretiens individuels d'élèves (20 élèves interrogés)

- entretiens de groupes d'élèves (4 classes ciblées)

- questionnaires enseignants

Trois questionnaires sont passés aux élèves : l'un une semaine avant le spectacle, un autre après le spectacle et le dernier 3 mois après le spectacle.

Il s'agit d'un questionnaire classique portant sur le spectacle et sur le comportement des élèves face aux risques auditifs. Environ 2500 élèves sont interrogés : 50 « cibles » qui ont vu le spectacle et 50 « témoins » qui ne l'ont pas vu.

L'aspect qualitatif est développé avec, d'une part des entretiens individuels d'élèves (20 élèves), tirés au hasard et qui ont bénéficié du spectacle et, d'autre part par des

entretiens de groupes d'élèves (pour évaluer la pollution sociale, l'expérimentation sociale). Enfin, des questionnaires sont également proposés aux enseignants pour répondre à la question "comment le professeur inclus ce spectacle dans son enseignement ?" En effet, dans une étude effectuée quelques années auparavant, il a été constaté que les élèves renaient davantage de choses lorsque le professeur reprenait les thèmes en classe.

Objectifs et natures de l'évaluation

□ Evaluation de résultats

□ Evaluation d'impact

objectifs : mesurer qualitativement les dynamiques territoriales engendrées par la mise en œuvre des spectacles Peace & Love, au niveau du développement local économique, culturel, et social

outils : questionnaires et entretiens individuels des acteurs opérationnels locaux sur les nouveaux territoires (élus, attachés territoriaux, acteurs locaux)

La deuxième grosse partie de l'étude est l'évaluation de l'impact sur l'économie, la culture, les partenariats, le lien social, etc. ... Il s'agit de procéder par des questionnaires et des entretiens avec les acteurs au niveau des territoires touchés (élus, associations locales, etc...).

De plus, une sorte de comité scientifique avec des docteurs économistes de la santé et des docteurs en dispositif pédagogique a été monté.

Didier GOIFFON précise que cet « observatoire intellectuel » a été très important, voir déterminant dans le choix du projet. La partie qualitative de cette étude est très attendue car ce sont des éléments qui vont donner des preuves scientifiques à ce que l'on ressent déjà en terme d'impact.

Bertrand FURIC pense que ce type d'étude est important mais qu'il faut se garder de tomber dans un schéma du tout justifié de nos actions alors que cela n'existe pas forcément dans d'autres domaines culturels.

Didier GOIFFON pense que ce sont des questions légitimes car ce sont des acteurs culturels qui travaillent sur des problématiques de santé ; il semble donc logique que certains autres acteurs, dont c'est le métier, se posent des questions et demandent des évaluations.

Alain RENAUD ajoute que beaucoup de collectivités se cachent derrière l'évaluation pour donner des subventions mais, en l'occurrence, pour ce projet nous ne sommes pas dans le domaine d'activité principal de Luciol et il est donc relativement légitime de demander une évaluation.

Bertrand FURIC précise que, en effet, sur une phase d'expérimentation et d'évaluation est important mais, si cela fonctionne, il espère qu'il ne sera pas demander le même

exercice chaque année.

Damien JACQUEMONT ajoute que cette expérimentation va nourrir le dispositif. L'évaluation doit néanmoins rester modeste car lorsque l'on est sur des effets croisés il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte : les conséquences territoriales, les ressentis d'acteurs immédiats, etc. ... Néanmoins, l'impact territorial sera visible s'il y a un vrai développement, mais cela se fait en 15 à 20 ans.

Bertrand FURIC pense que le sérieux des acteurs et de ce projet peut aussi redorer l'image des acteurs des musiques actuelles et donner l'idée aux élus de se pencher sur le développement de ce secteur sur leur territoire.

Mehdi BEAUXIS-AUSSALET précise que l'on est au tout début de la phase d'analyse, mais qu'il y a quelques résultats sur les questionnaires élèves qui sont plutôt encourageants

Conclusion

- Une évaluation incluse dans un projet d'expérimentation régional, à visée d'une transposition sur le national
- Un partenariat fort entre porteur de projet (Luciol, Asso Youz) et évaluateur (GIP-FCIP de Bourgogne)
- Un outil d'enrichissement du dispositif, qui apportera des préconisations concrètes et ciblées pour améliorer l'efficacité des spectacles

Le rapport d'évaluation final sera rendu en juin 2013 au ministère.

Les outils pour l'éducation au sonore

Angélique DUCHEMIN présente les outils pédagogiques d'AGI-SON :

- Une commission d'éducation au sonore qui réunit l'ensemble des porteurs de projets d'éducation au sonore en France et qui travaille sur différents outils comme le cahier des charges des spectacles pédagogiques et délivre le label Peace&Lobe.
- Un autre outil qui émane de cette commission éducation au sonore : « Hein ? DVD de sensibilisation aux risques auditifs liés à l'écoute et la pratique de la musique » (<http://www.agi-son.org/spip.php?rubrique87>). Ce dernier a été créé suite à la demande des porteurs de projets de spectacles pédagogiques qui souhaitaient des supports vidéo à intégrer dans leurs spectacles.

Angélique DUCHEMIN précise qu'AGI-SON fonctionne avec les acteurs de terrain en les réunissant au sein de différentes Commissions qui font des propositions au Conseil d'Administration d'AGI-SON ou inversement.

L'idée est d'être toujours au plus près des besoins des porteurs de projets et de proposer des outils efficaces pour le secteur du spectacle vivant.

David KEMPTON présente le livret pédagogique du RIF (relais AGI-SON d'Ile de France -

<http://www.agi-son.org/spip.php?article193>) utilisé actuellement en Bourgogne. Mais un travail est en cours avec le GIP-FCIP pour créer des fiches pédagogiques. Il existe aussi une exposition (Abécédaire) créée avec le GIP-FCIP.

Bertrand FURIC rappelle qu'il existe aussi l'exposition "Encore plus fort" (CIDB - AGI-SON) qui est présente dans tous les départements de la région Rhône-Alpes et dans d'autres départements de France (renseignements auprès du CIDB - <http://www.bruit.fr/FR/info/00>).

2^e rencontre - 14h30 : *la formation des professionnels et son intégration dans les accords ADEC.*

Intervenants : Bertrand Furic (AGI-SON), Damien Jacquemont (AFDAS), Franck Boyat (la Cave à Musique), Didier Goiffon (SMA), Alain Renaud (FNSAC-CGT).

Bertrand FURIC rappelle le contexte : il y a de multiples cadres de travail, de multiples intervenants, de multiples réglementations, etc. ... Les formations sur la gestion sonore s'imposent donc et AGI-SON a construit un projet en deux temps : une formation de formateurs et des formations des équipes par ces formateurs. Il y a un besoin de relais compétents dans toutes les structures diffusant des musiques actuelles mais aussi dans les centres de formations, etc. ...

Il y a aussi la question de la formation des personnels assermentés car, si l'on sait que les agents des ARS sont formés, on a aussi des agents des Brigades Anti Criminalité (BAC) qui ne savent pas faire des mesures, qui ne connaissent pas la réglementation & qui peuvent faire fermer un lieu administrativement et, parfois, définitivement.

Angélique DUCHEMIN présente le Certificat de Compétence Professionnel à la gestion sonore (CCP) ; il s'agit d'un certificat qui a été créé par le CPNEF-SV et dont le contenu s'est basé sur une formation qu'AGI-SON propose tous les ans à ses relais en préparation de la Campagne nationale.

Cette action de formation a été créée par la branche du spectacle vivant (via la Commission paritaire nationale emploi formation du spectacle vivant - **CPNEF-SV**), en partenariat avec l'**Afdas**, AGI-SON et le **CMB** Médecine et santé au travail.

D'une durée d'une journée, elle vise à former sur les risques auditifs liés à des volumes sonores élevés.

Au menu de la formation : les données physiologiques, la physique du son, la législation en vigueur, ainsi que les différents moyens de prévention. A l'issue du module, les stagiaires obtiennent le certificat de compétence professionnelle (CCP) en gestion sonore (sous réserve de réussite à l'évaluation finale).

Les publics visés : les professionnels et les employeurs du spectacle vivant, de la musique et du domaine du son, confrontés à la gestion des risques auditifs.

Ce stage est assuré à travers toute la France par neuf organismes de formation agréés par la CPNEF-SV. Il est totalement pris en charge par l'Afdas sur les fonds mutualisés.

Didier GOIFFON précise que la Cave à Musique s'est préoccupée de sensibiliser un public professionnel avant que n'existe le CCP gestion sonore. Il y avait donc une expérience préalable et il était donc logique de répondre à l'appel d'offre permettant à la Cave de délivrer ce CCP gestion sonore.

Franck BOYAT précise que se former à la question de la gestion sonore ne paraît pas d'une évidence absolue pour les intermittents alors que c'est essentiel.

Bertrand FURIC ajoute que ce qui est intéressant c'est de voir comment, dans l'avenir, cette formation va être intégrée dans des formations longues.

Bertrand FURIC interroge l'Afdas par rapport à ce CCP gestion sonore?

Damien JACQUEMONT ajoute que l'Afdas a porté l'appel d'offre pour que, nationalement, il y ait une homogénéité chez les répondants et afin que ce CCP soit reconnu.

Il s'agit d'une formation prioritaire, c'est à dire que cela n'impacte pas le budget formation des organismes. En termes d'accès financier il y a donc une véritable facilité. Par ailleurs, l'Afdas s'est associée au « Mois de la gestion sonore » d'AGI-SON et a fait un mailing pour informer sur ce CCP et sur l'événement d'AGI-SON.

Plus régionalement, le CCP est intégré dans le plan ADEC et est mis en avant dans la plaquette de présentation de ces accords.

Lorsque l'on est sur l'élaboration d'un COEF ou d'un COT on est dans une démarche de

négociation entre les différents partenaires sociaux et publics ; il s'agit d'un contrat d'emploi et de formation et l'on a intégré, dans le cahier des charges du COEF l'obligation d'avoir le CCP gestion sonore et l'objectif est le même pour le COT.

Bertrand FURIC trouve très important ce que Damien Jacquemont signale car, jusqu'ici, il était difficile d'intégrer la gestion sonore dans les parcours de formation ; cela permettra d'avoir un élargissement des personnes concernées.

Damien JACQUEMONT ajoute que la volonté et la démarche de l'Afdas est de faire vivre les volontés des partenaires sociaux.

Bertrand FURIC précise que le discours d'AGI-SON s'est un peu tempéré car on se rend compte que, parfois, il faut jongler sur le double discours entre respect de la réglementation et respect des pratiques artistiques. Nos jeux partenariaux nous permettront, il espère, d'aller plus loin et d'intégrer ce CCP gestion sonore dans toutes les formations initiales.

En offre pure, c'est une formation difficile à mettre en place parce que peu « glamour » et tout l'enjeu est de l'intégrer dans d'autres formations.

Didier GOIFFON ajoute que la responsabilité des chefs d'établissement et des employeurs est importante. Il faut que ces derniers s'impliquent et aient une logique qui aille en ce sens ; ils ont un vrai rôle à jouer pour mobiliser leurs salariés au sein de leur structure.

Franck BOYAT l'a constaté sur le personnel du conservatoire qui s'est posé des questions suite à un problème de santé de l'un des professeurs. Franck Boyat a également constaté qu'il y a une bonne connaissance du sujet mais il reste beaucoup de questions sur les aspects législatifs ; il s'agit donc d'une connaissance très parcellaire de la problématique.

Damien JACQUEMONT souligne que premièrement, même si le CCP gestion sonore ne déclenche pas beaucoup de chose cela reste une véritable avancée de le proposer et qu'il apparaisse dans les cursus. Deuxièmement, à l'avenir il sera demandé aux structures de formation si elles ont pensé au CCP gestion sonore?

Alain RENAULT croit qu'effectivement il faut avoir de l'ambition car, comme pour certains autres aspects rendus obligatoire, le fait de prendre conscience des problématiques est une avancée et il faut enfoncer le clou pour ce CCP gestion sonore. Il faut le temps de la sensibilisation, de l'énergie, que les employeurs s'emparent de la question, que les salariés s'y intéressent, etc. ... Ce module là, on a envie que l'ensemble des professionnels ou futurs professionnels le fasse ; c'est indispensable.

Bertrand FURIC on est dans une culture où tout va trop vite et on va devoir avoir un discours sur ce CCP gestion sonore dans la durée, car on risque d'avoir des échecs sur des CCP déconnectée des formations longues et diplômantes. Mais il faut continuer à soutenir ces initiatives. A la FNEIJ-MA, cette journée est aujourd'hui inscrite dans les cursus diplômants. Angélique Duchemin a bataillé pour que, dans la formation des débits de boisson (UMIH), il y ait une partie sur la gestion sonore, etc. ...

Damien JACQUEMONT trouve important d'insister sur l'intégration du CCP gestion sonore dès qu'il y a un bout de son dans les formations.

Philippe VEUILLET souligne que, dans le concret, il a été demandé que ce soit des stages courts et modulaires ; donc comment intégrer une journée complète en plus? Apporter dans un endroit délocalisé et le mettre dans un stage sur des consoles numériques, c'est plus compliqué.

Damien JACQUEMONT précise que la démarche est plus de voir si les intermittents se sont posés la question du CCP gestion sonore. L'objectif n'est pas de décaler pas une journée sur les autres formations pour faire absolument le CCP mais il est pertinent de conseiller à l'intermittent, qui s'inscrit sur une formation, de faire le CCP gestion sonore en plus.

Didier GOIFFON pense qu'il ne faut pas cibler cette formation à un type de public, un corps de métier; c'est à tous les salariés que s'adresse ce CCP gestion sonore.

Bertrand FURIC trouve, en effet, que c'est une responsabilité partagée et que cela aide à une prise de conscience globale de l'équipe.

Pascale MARTINEZ souligne que, en effet, dans sa commune cela concerne d'autres services de la ville : ce qui crée de la transversalité dans l'équipe. Quand il y a une volonté de créer une synergie cela aide énormément. Partager et échanger sur des notions communes est important.

Bertrand FURIC pense que le problème des lieux de diffusion, c'est qu'ils sont stigmatisés

comme les auteurs de troubles et responsables des problèmes de nuisances sonores ; il y a un vrai travail d'information à effectuer auprès des agents chargés de l'occupation des salles municipales. L'enjeu c'est aussi d'intégrer le CCP gestion sonore dans les centres de formation du CNFPT.

Didier GOIFFON pense que l'enjeu c'est de prendre le secteur culturel dans son ensemble ; il y a tout intérêt à être dans une logique beaucoup plus collective et dans une démarche globale.

Bertrand FURIC trouve qu'il y a un gros entrisme à faire avec les syndicats de salariés au niveau de tout ce qui est enseignements ; le Synolyr pour les orchestres et les associations d'écoles municipales de musique et de danse.

Alain RENAULT pense que le COT (contrat d'objectif territorial) est là pour ouvrir sur l'ensemble de ces potentiels partenaires ; ça avance dans les régions avec les spécificités de chacune.

Didier GOIFFON c'est un travail de longue haleine et peu à peu on espère réunir tout le monde autour de la table.

Damien JACQUEMONT souligne que dans le cadre du COEF (contrat emploi objectif et formation) en Rhône-Alpes il a insisté pour que les accords ADEC soient repris dans leur ensemble (Contrat économique sectoriel).

Bertrand FURIC ajoute que, si nous n'avions pas réussi à faire que, dans les PRSE 2, il y ait un bout de gestion sonore il n'y aurait plus de projets sur ces questions; il faut rester mobilisé et présent dans beaucoup d'instances.

L'ADEC a mis du tps à se mettre en place mais cela a permis de mettre en place quelque chose de pertinent.

Didier GOUFFON souligne que tout le travail de négociation et de partage avec les différents syndicats a été fait par l'agence musique et danse en Bourgogne et c'est ce qui a facilité les choses.

Philippe VEUILLET précise que l'ARTDAM a été chargé de coordonner cette fameuse instance de concertation créée après la crise de 2003 COREPS (emploi spectacle vivant). Il se trouve que l'on avait des partenaires qui étaient ouverts à la discussion et demandeurs; ce n'était pas une coquille vide et il se passait beaucoup de choses et il y avait beaucoup de travail mis en œuvre.

Damien JACQUEMONT précise que la COREPS (emploi spectacle vivant) a fortement aidé à prioriser les stages et avait déjà créé du lien entre les partenaires.

Didier GOIFFON ajoute que dans le volet santé au travail on était sur quelque chose de beaucoup plus large avec les syndicats mais au final, par rapport aux priorités données, on est resté sur la gestion sonore.

Damien JACQUEMONT précise que, concernant les accords ADEC en Région, le bilan de compétence de spectacle vivant qui est proposé sur toute la Bourgogne : il permet de se poser des questions sur son parcours, sur ses attentes, ses appétences et le niveau de ses compétences. Il permet aussi de définir ce dont on a besoin en terme de formations pour évoluer, changer, se recycler, etc. ... Ce bilan de compétence est sur 12 mois car il y a un plan d'action derrière. C'est un dispositif qui a été initié par la CPNEF-SV et qui est relayé par l'Afdas en région. Les 57 stages courts (de 7 h à 42h) sont le 2^{ème} outil mis en place dans le cadre de l'Adec pour deux raisons : afin de correspondre à l'activité actuelle de l'intermittent pour lequel il est difficile de s'absenter et pour être dans le cadre d'un parcours formatif.

Trois mots clés sur les accords Adec : question de la **diffusion** et de son importance, question du **numérique** et de son importance (dans tous les corps de métier) et de la **transversalité des métiers**.

Bertrand FURIC souligne qu'il y a un vrai enjeu sur les CEFEDM, etc... Et puis on se rend compte que nous avons, sur l'ensemble des SMAC qui se forment, des turn over qui obligent à faire des formations régulières.